



SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

# Offre d'emploi 4000M101

---

## Informations générales

<b>Fonction:</b>	Expert-e accessibilité espace public (m/f/x)
<b>Nombre d'emplois vacants:</b>	1
<b>Procédure:</b>	Accession au niveau supérieur
<b>Administration:</b>	Bruxelles Mobilité
<b>Direction:</b>	Direction Mobilité et Sécurité routière – Cellule Etudes de Mobilité et Partenariat avec les Communes (EMPC)
<b>Localisation:</b>	Iris Tower - Place Saint-Lazare 2 - 1035 Bruxelles
<b>Info service public:</b>	<a href="http://servicepublic.brussels/">http://servicepublic.brussels/</a>
<b>Date limite dépôt candidatures :</b>	17/10/2022

## Description de la fonction

En tant qu'**Attaché-e** au sein de la **Cellule Etudes de Mobilité et Partenariat avec les Communes**, vous assurez **une fonction d'Expert.e en matière d'aménagement de l'espace public**. Cette expertise s'appuie sur une série de documents de référence (notamment : Règlement régional d'Urbanisme, Vademecum régional piétons, Vademecum régional vélo, Charte sur les revêtements piétons en Région de Bruxelles-Capitale, Vademecum des arrêts de surface de la STIB, etc.) et sur des échanges réguliers avec vos collègues afin de garantir une approche qui tienne compte au maximum de tous les enjeux (mobilité durable, accessibilité, fonction de séjour), pour tous les usagers (multimodalité), dans le cadre des objectifs du Plan régional de Mobilité «Good Move».



## SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Les projets sur lesquels votre expertise est sollicitée concernent l'aménagement d'espaces publics (ex.: réaménagement d'une voirie, d'une place, d'un carrefour) mais également de bâtiments (ex.: construction d'un nouveau complexe de logements avec parking en sous-sol).

Vos tâches :

En amont de l'élaboration des projets :

- vous participez aux réunions de projets organisées par Urban à la demande de certains auteurs de projets afin de formuler des recommandations;
- vous représentez Bruxelles Mobilité dans le comité d'accompagnement d'études d'incidences sur l'environnement (l'annexe A du Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) détermine les projets qui sont soumis à EIE);
- certains projets sont présentés pour avis aux membres de la section spécialisée «Modes actifs» de la Commission régionale de la Mobilité; dans ce contexte, vous préparez les réunions mensuelles (établissement de l'ordre du jour à partir des demandes reçues, envoi des invitations, organisation pratique, rédaction des avis, relecture et envoi des PV, archivage de la documentation); le cas échéant, vous assurez la présidence ad interim des réunions.

Après dépôt de demande de permis d'urbanisme :

- vous analysez les demandes de permis d'urbanisme afin de rédiger un projet d'avis sur les aspects de mobilité durable, d'accessibilité et d'aménagement de l'espace public;
- vous formulez, le cas échéant, des conditions en vue de rendre le projet conforme aux objectifs du plan «Good Move».

Vos autres missions :

Dans le cadre de l'octroi de subventions aux communes pour les projets d'investissement en matière de mobilité (réaménagement de voirie, placement de stationnement pour vélos, mise en œuvre du Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE), mobilier urbain pour piétons et cyclistes, etc.) :

- vous analysez les projets soumis par les communes;
- vous formulez si nécessaire des demandes d'adaptation des plans;
- vous préparez, en cas d'octroi, les dossiers de subvention en vue de leur approbation par l'autorité (Ministre ou Gouvernement).

Enfin, vous élaborez des guides et Vademecums comportant des recommandations en matière d'aménagement de l'espace public à destination des auteurs de projets (accessibilité, magistrales piétonnes, dimensionnement des voiries, volet réglementaire du Plan régional de Mobilité «Good Move», etc.)



## Situation au sein de l'organisation

Au sein du Service Planification de Bruxelles Mobilité, la Direction Mobilité et Sécurité routière est chargée d'accompagner et de soutenir de nombreux partenaires dans la mise en œuvre des objectifs régionaux de mobilité durable et de sécurité routière, et ce tant au niveau des changements de comportement (choix des modes de déplacement, pratiques sécuritaires) que de l'amélioration du cadre de vie dans l'espace public (apaisement des quartiers par la gestion des flux et des vitesses, qualité et sécurité des aménagements) en tenant compte de tous les usagers et de la diversité de leurs besoins.

## Votre profil

### Expérience exigée<sup>1</sup>

**Attention! Pour pouvoir participer à cette procédure de sélection, vous devez satisfaire aux conditions suivantes en matière d'expérience:**

Vous disposez d'une expérience professionnelle de **minimum 1 an** dans le domaine d'**aménagement de l'espace public, en ayant effectué la tâche suivante** : lecture et analyse de plans d'aménagement de voiries ou d'espaces publics.

### Connaissance

**Vous disposez une connaissance approfondie sur la mobilité et accessibilité dans le cadre d'aménagements de l'espace public à l'échelle locale :**

- **Règlement régional d'urbanisme, pour les titres relatifs à l'espace public;**
- **Vademecums et guides pratiques régionaux en matière d'aménagements repris sur la page « Professionnels / Publication techniques, analyses et études » du site portail de Bruxelles Mobilité.**

---

<sup>1</sup> Soyez particulièrement précis-e lorsque vous décrivez votre expérience de travail dans le CV. Nos responsables de sélection utilisent cette information pour le screening qualitatif des CV.



## SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

### Compétences fonctionnelles

- Vous fournissez des conseils à vos interlocuteurs et vous développez avec eux une relation de confiance basée sur votre expertise.
- Vous traitez et résolvez les problèmes de manière autonome, vous cherchez des alternatives et mettez en œuvre les solutions.
- Vous soutenez activement l'esprit d'équipe en partageant vos avis et vos idées et en contribuant à la résolution de conflits entre collègues.

**La motivation et la connaissance en gras sont considérées comme particulièrement importantes pour la fonction et auront donc un poids plus important lors du calcul du score final.**

### Exigences particulières pour la fonction

Vous devez travailler hors des heures de bureau avec un maximum 4 fois par an.

### Atout

Vous travaillerez dans un environnement bilingue. La connaissance du néerlandais est donc un atout.

### Nous offrons

Echelle de traitement: **A101**

Traitement de départ (traitement brut mensuel, déjà adapté à l'index actuel, allocations réglementaires non incluses) : 3650,42 €

### Aménagement raisonnable de la procédure de sélection pour les personnes handicapées

Le Service public régional de Bruxelles mène une politique d'Egalité des chances et de diversité. Dans ce cadre, nous veillons à garantir l'égalité des chances, de traitement et d'accès à nos procédures de sélection aux candidats avec handicap/trouble/maladie, en proposant des aménagements raisonnables leur permettant d'être testés sur leurs compétences, dans des conditions qui ne les défavorisent pas par rapport aux autres candidats.

[Lien vers le formulaire de demande d'aménagement raisonnable de la procédure de sélection :](https://jobs.servicepublic.brussels/fr/page/amenagement-raisonnable/)  
<https://jobs.servicepublic.brussels/fr/page/amenagement-raisonnable/>



## SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

### Procédure

Vous avez dernièrement réussi les premières épreuves de la procédure d'accèsion vers le niveau A. Vous devez à présent passer la dernière épreuve orale. Seul-e-s les candidat-e-s répondant à toutes les exigences pour cette fonction et répondant à toutes les conditions de participation<sup>2</sup> seront vu-e-s en entretien.

Cette épreuve consiste en un **entretien (environ 1h)** qui évalue la concordance des compétences et connaissances des candidats avec les exigences spécifiques de la fonction ainsi que leur motivation, leurs intérêts et leurs affinités pour le domaine d'activité. Votre C.V. sera utilisé comme information complémentaire lors de l'entretien veillez donc à ce qu'il soit le plus complet possible.

Le minimum requis pour réussir cette épreuve est de 60%.

A égalité de points, la priorité sera donnée à la personne ayant obtenu le plus grand nombre de points à la partie 'motivation'.

**Compte tenu des mesures Covid-19, le SPRB a décidé que les épreuves orales peuvent se dérouler soit virtuellement, via l'application Teams (Attention, ce seront des appels vidéos, la webcam est donc nécessaire) soit en présentiel.**

---

<sup>2</sup> vous devez répondre aux conditions requises par le statut en son article 99, à savoir :

- Se trouver dans une position administrative où vous pouvez faire valoir vos titres à la promotion (par accession au niveau supérieur);
- Avoir une évaluation "favorable";
- Ne pas être sous le coup d'une peine disciplinaire non radiée.